

3 novembre 2010

**Proposition du Conseil administratif du 3 novembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 600 000 francs destiné à la désacidification d'ensembles patrimoniaux de la Bibliothèque de Genève et de la bibliothèque des Conservatoire et Jardin botaniques.**

***Préambule***

Au dix-neuvième siècle, l'imprimerie passe du stade artisanal au stade industriel. Cette transition permet un développement exceptionnel de la communication écrite avec ses grandes implications sociales, culturelles, scientifiques. Pour répondre aux besoins de l'imprimerie, la production de papier augmente et les nouveaux procédés de fabrication font intervenir diverses matières – dont le bois – qui, par des réactions chimiques complexes s'étendant sur des dizaines d'années, détruisent insidieusement et irrémédiablement les documents. Le papier porte désormais en lui les éléments de sa propre destruction. En raison de l'acidité qu'il contient, le papier jaunit, devient cassant. Il finit par ne plus être manipulable et tombe en poussière. Ce processus, accéléré par la pollution atmosphérique et l'emploi de certaines encres corrosives, est un élément majeur de la dégradation des collections. D'autres facteurs interviennent : les conditions de conservation, des manipulations inadaptées, l'utilisation de matières agressives dans la reliure, la manière de conserver.

Le patrimoine conservé dans les bibliothèques scientifiques de la Ville de Genève – en particulier à la Bibliothèque de Genève et à celle des Conservatoire et Jardin botaniques concernées par cette demande – compte parmi les plus riches de Suisse. Dépositaires du patrimoine intellectuel et scientifique genevois depuis plusieurs siècles, ces deux institutions ont constitué des collections exceptionnelles qui rayonnent bien au-delà des frontières genevoises.

Or, une partie de ce patrimoine irremplaçable est menacé. Si le papier ancien à base de chiffons de coton résiste bien, les documents postérieurs à 1850 sur papier industriel, se dégradent lentement mais sûrement, comme dans toutes les bibliothèques du monde. Une grande partie des collections des bibliothèques scientifiques genevoises ont pour support du papier acide, donc menacé. Ce problème est connu de longue date. Mais ce n'est qu'en 1962 qu'on a trouvé un collage neutre pour éviter l'acidification du papier. Aujourd'hui, la majorité de la production de l'industrie papetière européenne utilise des colles neutres.

Afin d'accomplir au mieux leur mission de conservation, les bibliothèques de la Ville doivent tout entreprendre pour préserver leurs collections des dangers qui les guettent. Ainsi, elles sont attentives aux conditions climatiques de leurs magasins, au matériel de conservation, à la reliure, etc. Lorsque des dommages sont déjà avancés, elles doivent se résoudre à des restaurations qui nécessitent des interventions parfois très coûteuses. C'est pourquoi elles cherchent à prendre toutes les mesures préventives pour que leurs fonds restent dans le meilleur état possible le plus longtemps possible.

Cependant, une question se pose : à l'heure de la numérisation est-il encore utile de se préoccuper de conserver des documents sur papier ? La numérisation ne rend-elle pas caduque un tel traitement ? Cette technologie est un moyen nouveau qui ouvre de grandes possibilités à la recherche et qui évite les manipulations inutiles des documents originaux. Elle constitue un excellent moyen de substitution pour protéger ceux-ci des dommages mécaniques.

Mais si les supports numériques offrent de grandes facilités aux utilisateurs, ils ne sont pas sans poser des problèmes. Leur conservation n'est assurée que dans un environnement technologique précis, très mouvant, donc aléatoire. Pour ce qui concerne la fiabilité des informations, ils peuvent faire l'objet de manipulation nécessitant le retour à l'original. Enfin, dans le contexte du patrimoine, il est essentiel qu'une bibliothèque telle que la BGE conserve les originaux des documents papiers de sa région. Elle en a la mission fondamentale et la responsabilité. C'est d'ailleurs une de ses raisons d'être. Conserver les originaux en bon état et dans de bonnes conditions, c'est assurer aux générations futures la possibilité d'exploiter encore les objets par tous les moyens actuels (expositions, bibliographie matérielle, examen de la qualité du papier, des techniques graphiques, de la reliure, etc.) et futurs.

La bibliothèque des CJB est l'une des trois plus importantes au monde dans son domaine ; elle a quant à elle le devoir, envers la communauté scientifique internationale, de conserver ses collections sur papier dans le meilleur état possible pour les besoins de la recherche en botanique. Cette conservation rend aussi hommage au soutien des Genevois à la « Mecque de la botanique » et à son esprit universel initié dès le XIXe siècle par plusieurs générations de botanistes comme les Candolle, Edmond Boissier et John Briquet.-

## **Exposé des motifs**

La sensibilité à cette problématique s'est particulièrement développée ces dernières années. En effet, jusque dans les années septante, il était difficile de prendre conscience de la situation vu le manque de connaissances scientifiques. Voici plusieurs années, un traitement a émergé, la désacidification.

### *La désacidification*

De nombreuses recherches ont été nécessaires pour développer un procédé de désacidification de masse efficace et respectueux de l'environnement. A travers deux de ses institutions patrimoniales, la Bibliothèque nationale suisse et les Archives

fédérales, la Confédération helvétique s'est beaucoup impliquée dans le domaine et a joué un rôle de pionnier. Elle a choisi un procédé particulièrement actif et ménageant l'environnement. Son choix fait école et sert aujourd'hui de référence.

Les documents – livres, boîtes, photographies, manuscrits, etc. – sont intégralement imprégnés d'un liquide spécial non aqueux qui charge le papier d'une réserve alcaline lui permettant de ralentir nettement le processus d'acidification. Il s'agit de l'un des procédés de désacidification de masse les plus efficaces au monde; il permet de prolonger la durée de vie des documents d'un facteur quatre au moins. Chaque année, la Bibliothèque nationale suisse et les Archives fédérales désacidifient 40 tonnes de documents, soit environ 1 km linéaire.

Ces deux institutions utilisatrices sont pleinement satisfaites des résultats et nous pouvons compter sur leur expérience ; les instructions quant au choix des documents à désacidifier et aux précautions à prendre ont été bien établies et formulées, et les équipes scientifiques ont pu constater les effets physico-chimiques favorables de ce traitement sur les documents désacidifiés.

#### *Les documents à désacidifier*

Il va de soi que devant la masse à traiter et le coût élevé du procédé, seul un choix restreint de documents doit être soumis à la désacidification. Différents critères ont permis de sélectionner des fonds à traiter en priorité (valeur patrimoniale, état actuel des documents, prévisions de la dégradation future, etc.). Par ailleurs, une vaste étude des collections a permis d'établir un diagnostic général de l'état des collections, notamment du point de vue de l'état du papier.

A la BGE, la presse genevoise constitue le corpus à désacidifier en urgence. Une grande partie des journaux genevois des XIXe et XXe siècles n'existent en effet plus qu'en un seul exemplaire. D'autre part, en raison des coûts engendrés, la Bibliothèque nationale suisse – qui en possède parfois un exemplaire – n'a pas prévu de traiter à court terme ceux qu'elle possède.

La bibliothèque des CJB privilégie le traitement des archives de la correspondance scientifique, composées de pièces uniques, et une sélection d'imprimés dont la fragilité du papier est la plus criante (notamment des périodiques russes pour la période 1850-1970).

Pour ce premier envoi, les bibliothèques ont volontairement décidé de se limiter à quelques séries bien définies et urgentes pour permettre d'intervenir non seulement sur ce patrimoine mais également préparer d'autres opérations plus ambitieuses.

Nous devons cependant rester conscients qu'il faut restreindre ce traitement aux documents incontournables.

#### *La mise en œuvre*

Une fois les fonds à désacidifier identifiés, une logistique complexe se met en place qui englobe la préparation du fonds, l'établissement de listes de contrôle et de suivi,

l'emballage, le transport, puis, au retour des documents, le déballage, le contrôle qualité, la mise en place en magasins et la remise à disposition des documents au public. Chaque document traité est documenté dans la base de données des bibliothèques romandes (RERO).

Dans les deux institutions, ces opérations sont effectuées par le personnel en place mis à part le transport qui devra être pris en charge par l'entreprise choisie. En effet, cette opération est lourde. Ces documents sont fragiles et doivent être manipulés avec soin par des spécialistes ; ils ont une valeur patrimoniale extrêmement importante et les meilleures conditions de sécurité doivent leur être assurées.

## **Conclusion**

### *La prévention*

Ce traitement de désacidification garantit que les générations futures pourront elles aussi consulter et utiliser les documents sous leur forme originale. Cette opération s'inscrit dans l'objectif général des bibliothèques d'améliorer la conservation du patrimoine dont elles sont depositaires.

Il faut cependant noter qu'il s'agit là d'une première étape visant à tester la mise en place d'une politique de désacidification à la Ville de Genève et à évaluer ses implications tant sur le plan organisationnel que scientifique. D'autres demandes de crédit seront nécessaires pour répondre aux importants besoins des bibliothèques patrimoniales de la Ville de Genève.

Parallèlement à cette opération de désacidification, les bibliothèques prennent des mesures visant à améliorer les conditions générales de préservation des collections. Le meilleur moyen de garantir leur conservation consiste à prendre des mesures préventives comme la maîtrise et l'amélioration des conditions de stockage ou des opérations de reconditionnement des collections. La qualité générale des locaux disponibles est un facteur déterminant pour la conservation d'un patrimoine.

## **Programme et ressources nécessaires**

Tableau des besoins en ressources financières

<b>Fonds</b>	<b>Mètres linéaires</b>	<b>Coût TTC</b>
BGE Rc folio (soit 17 titres)	140	environ 260'000.-
BGE Rc quarto (soit 6	27	environ 40'000.-

titres)		
BGE Rc octavo (soit 7 titres)	120	environ 100'000.-
CJB archives correspondance	150	environ 80'000.-
CJB imprimés octavo	130	environ 120'000.-

NB : Pour la BGE, la liste des journaux concernés en premier chef a été établie, mais elle pourrait être légèrement modifiée en fonction du poids définitif des charges traitées.

**Total TTC** **600'000.-**

Les coûts mentionnés ci-dessus sont calculés sur la base suivante :  
ouvrages de format

folio : env. Fr. 1.900.- le mètre linéaire

4° : env. Fr. 1.500.- le mètre linéaire

8° : env. Fr. 900.- le mètre linéaire

(la baisse du coût s'explique par le moindre poids des livres de petits formats).

La totalité des 600'000 francs concernera des mandats à des tiers. Un appel d'offres public sera réalisé.

### **Délai des travaux**

Le début des travaux est prévu dès l'obtention du crédit et après l'échéance du délai référendaire.

La planification prévoit le déroulement de ces travaux sur les années 2011-2012. La disponibilité de l'entreprise choisie devra également être prise en compte.

### **Budget**

Le budget comprend le transport, l'analyse au niveau du matériel d'essai, le traitement (désacidification et reconditionnement) et l'établissement des certificats de contrôle.

## **PFI**

Cet objet est inscrit au 6<sup>ème</sup> PFI, sous le no 041.022.08 qui prévoit un dépôt du crédit de 600'000 francs auprès du Conseil municipal en 2010 et les dépenses entre 2011 et 2014.

## **Charges financières**

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, se montera à 131'010 francs.

## **Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre**

Le service gestionnaire est la Bibliothèque de Genève. Les services bénéficiaires sont la Bibliothèque de Genève et les Conservatoire et Jardin botaniques.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous prie, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, de bien vouloir approuver le projet d'arrêté suivant :

### *PROJET D'ARRÊTÉ*

Le Conseil municipal,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

### **ARRETE**

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 600'000 francs destiné à la réalisation de la désacidification d'ensembles patrimoniaux de la Bibliothèque de Genève et de la bibliothèque des Conservatoire et Jardin botaniques.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 600'000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2018.